



Ballan-Miré, le 17 juin 2022

ORDRE DU JOUR

N/Réf. : JO/IG-1480/06-2022
Objet : Conseil Municipal

Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue,

Conformément aux dispositions des articles L 2121-10 et 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales régissant les modalités de convocation du Conseil Municipal, je vous prie de bien vouloir assister à la séance qui aura lieu, à l'Hôtel de Ville, le :

Jeudi 23 juin 2022

à 19 heures

Comme pour les séances précédentes, afin de permettre la publicité des délibérations, les débats feront l'objet d'une retransmission en direct sur la chaîne Youtube officielle de la Ville de BALLAN-MIRE, accessible via un lien qui sera mis sur les sites Internet et Facebook de la Ville

A l'occasion de ce Conseil Municipal, les enfants du Conseil des Jeunes Ballanais présenteront leur rapport d'activités.

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1- Modification du Règlement Intérieur du Conseil Municipal
- 2- Autorisations de Programme et de Crédits de Paiement (AP/CP)
- 3- Décision modificative n° 2 – Budget Ville
- 4- Demande de fonds de concours à la Métropole pour la réhabilitation de l'école Hélène Boucher : Fonds de concours exceptionnel et fonds de soutien aux projets des communes membres de la Métropole
- 5- Adhésion à la convention de médiation avec le Centre de Gestion
- 6- Adhésion au groupement de commandes de prestations d'entretien des espaces verts coordonné par Tours Métropole Val de Loire et approbation de la convention constitutive
- 7- Saison Culturelle Tarifs 2022 / 2023
- 8- Médiathèque – Tarifs 2022 / 2023

- 9- Tarifs buvette La Parenthèse 2022/2023
- 10- Vente de crêpes – Tarifs 2022
- 11- Modification du Règlement Intérieur des activités éducatives périscolaires
- 12- Règlements de fonctionnement de la Crèche familiale et du Multi-Accueil
- 13- Approbation de la convention avec Tours Métropole Val de Loire pour l'utilisation du réseau radio LORA pour les objets connectés
- 14- Approbation de la convention avec le GIP RECIA pour le déploiement de l'espace numérique de travail dans les écoles du premier degré

INFORMATIONS TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE

DELEGATION AU MAIRE

Compte rendu des décisions n° 30/2022 à 42/2022 prises du 5 mai au 14 juin 2022.

QUESTIONS DIVERSES

Comptant sur votre présence,

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue, en l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Maire,

Thierry CHAILLOUX